

DELIBERATION N° D.2020.07.23

du Conseil communautaire du 7 juillet 2020

Missions locales intercommunales de Saint Quentin-en-Yvelines et des environs "SQYWAY 16/25", de Paris-Saclay/les Ulis "VITA-LIS" et de Versailles.

Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026.

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21 ;
Vu le Code du travail et notamment l'article L.5314-1 ;
Vu les statuts des Missions locales de Versailles, VITA-LIS et SQYWAY 16/25 ;
Vu la charte des missions locales du 12 décembre 1990 ;

Vu le protocole 2005 des missions locales ;

Vu la délibération n°2006-06-16, du Conseil communautaire du 27 juin 2006 sur l'adhésion de la communauté de communes Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles ;

Vu la délibération n°2006-09-07 du Conseil communautaire du 27 septembre 2006 sur l'adhésion de la communauté de communes Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Massy (ViTaCiTé) ;

Vu la délibération n°2007-05-02 du Conseil communautaire du 27 juin 2006 sur l'adhésion de la communauté de communes Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu la délibération n°2010-01-14 du Conseil communautaire du 31 janvier 2010 sur l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux Missions locales intercommunales de Saint Quentin-en-Yvelines et ses environs, de Massy et de Versailles.

• Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 à Versailles. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Pour cela, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, les collectivités territoriales, chacun dans leurs champs de compétences. Ainsi, les missions locales entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un accord de partenariat et sont reconnues par le Code de l'Éducation comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

Le fonctionnement des missions locales repose principalement sur des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale), et sur des apports en nature (locaux, personnels, matériels...).

Après examen des logiques géographiques, notamment des lieux de scolarisation des jeunes des différentes communes, Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer à 3 missions locales intercommunales :

- la Mission locale de Versailles,
- la Mission locale de Paris-Saclay /Ulis, « VITA –LIS »,
- la Mission locale de Saint-Quentin en Yvelines et des environs- « SQYWAY 16/25 ».

- o **La Mission intercommunale de Versailles**

la Mission locale de Versailles, agit sur un territoire composé au total de 18 communes.

Sa zone de compétence couvre l'EPCI de Versailles Grand Parc (pour les 16 communes de Bailly, Bougival, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Châteaufort, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Versailles) et les communes de Louveciennes et Croissy-sur-Seine ; Elle se compose, selon l'article 6 de ses statuts, des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des partenaires économiques et sociaux, des associations et des personnes qualifiées qui adhèrent au projet des missions locales tel qu'il est défini par la charte des missions locales du 12 décembre 1990.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé de membres désignés par chacun des quatre collèges suivants :

- 1^{er} collège : les élus des collectivités territoriales. Chaque EPCI adhérent aura son président comme représentant de droit (ou celui qu'il désignera comme son représentant) et un représentant supplémentaire au-delà de 15 000 habitants et ce, par tranche de 15 000 habitants.
- 2^{ème} collège : les représentants des services de l'Etat et organismes nationaux ;
- 3^{ème} collège : les partenaires économiques et sociaux. Feront également partie de ce collège, les personnes qualifiées du secteur économique et social ;
- 4^{ème} collège : les associations et organismes de formation, ainsi que les personnes qualifiées.

Ceci étant exposé, il convient de nommer les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles, soit :

- un représentant supplémentaire au-delà de 15 000 habitants et ce, par tranche de 15 000 habitants, soit 17 représentants supplémentaires pour Versailles Grand Parc, en sus de son Président, membre de droit.

- o **La Mission locale de Paris-Saclay/ Ulis, « VITA-LIS »,**

La mission locale regroupe 25 communes de l'Essonne, dont Bièvres.

Conformément aux dispositions des statuts, elle regroupe des membres de droit et des adhérents. Elle est administrée par un Conseil d'administration, instance dirigeante de l'Association.

Les adhérents sont :

- les communes, collectivités et leurs groupements qui en font la demande et/ou dont le territoire constitue le territoire de compétences de l'Association ;
- des personnes morales, acteurs du territoire de compétences concourant à l'objet de l'Association ;
- des personnes qualifiées intervenant sur le territoire de l'Association et concourant à son objet, cooptées par ses membres.

Les membres de droit sont :

- les représentants de l'Etat et des services publics œuvrant à l'objet de l'Association,
- les collectivités et leurs groupements co-financeuses,
- les donateurs.

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'Association, répartis en quatre collèges :

- 1er collège : le collège des collectivités et de leurs groupements, constitué des élus ou de leurs représentants des collectivités territoriales et/ou de leur regroupement constituant le territoire de compétence.
- 2ème collège : le collège des administrations. Il comporte des représentants des services déconcentrés de l'Etat sur le territoire de compétence et de ceux des établissements publics nationaux concourant au service public de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- 3ème collège : le collège économique. Il est constitué des partenaires économiques et sociaux et de ceux des entreprises contributrices à l'objet de l'Association, œuvrant sur le territoire de compétence de l'Association ;
- 4ème collège : le collège associatif. Il rassemble des associations contributrices à l'objet de l'Association, œuvrant sur son territoire.

Ceci étant exposé, il convient de nommer les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Mission locale intercommunale de VITA-LIS, soit :

- 1 membre titulaire ;
- 1 membre suppléant ;
 - **La Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 »**

Elle s'étend sur 22 communes, dont Bois d'Arcy.

C'est une association composée de membres appartenant à 5 collèges :

- 1er collège : les collectivités territoriales ;
- 2ème collège : les représentants des services déconcentrés de l'Etat, services publics et para-publics ;
- 3ème collège : les associations ayant pour but l'insertion sociale et professionnelle, la formation, la prévention ou le logement des jeunes, ainsi que toutes celles susceptibles d'aider la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs à atteindre ses objectifs ;
- 4ème collège : les partenaires socio-économiques ;
 - les représentants de chacune des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national ;
 - les représentants des employeurs ;
 - les représentants des chambres consulaires ;
- 5ème collège : les personnes physiques, *intuitu personae*, résidant sur le territoire couvert par la Mission locale et concernées par l'objet de l'association.

Ceci étant exposé, il convient de nommer les représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 », soit :

- 1 membre titulaire ;
- 1 membre suppléant ;
- Les candidats sont appelés à se faire connaître.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des Missions locales intercommunales Versailles, de Saint Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 » et Paris-Saclay/les Ulis « VITA Lis » ;
- 2) de désigner comme représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de

Versailles Grand Parc, par tranche de 15000 habitants, au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles :

	Commune	Représentant
1	Bailly	Caroline De Sazilly
2	Bougival	Nathalie Jaquemet
3	Buc	Celeste Messina
4	Châteaufort	Patricia Gisle
5	Fontenay-le-Fleury	Sabrina Juillet Garzon
6	Jouy-en-Josas	Jean-François Aubert
7	La Celle-Saint-Cloud	Laurence Josset
8	Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle-Duda
9	Le Chesnay-Rocquencourt	Lyse-Marie Clisson
10	Les Loges en Josas	Patrick Koeberlé
11	Noisy-le-Roi	Arnaud Hourdin
12	Toussus-le-Noble	Kamel Hamza
13	Saint-Cyr-l'Ecole	Nathalie Monteiro
14	Vélizy-Villacoublay	Michael Janot
15	Versailles	Béatrice Rigaud-Juré
16	Versailles	Charles Rodwell
17	Viroflay	Arnaud Brosset

- 3) de désigner, comme représentant titulaire et comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Mission locale de Paris-Saclay/ les Ulis intercommunale « VITA-LIS » :

Titulaire	Suppléante
Philippe Baud	Danièle Boudy

- 4) de désigner comme représentant titulaire et comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Mission locale intercommunale de Saint Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 »;

Titulaire	Suppléant
Françoise Delivet	Laurent Braconnier-de-Oliveira

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 72 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.